



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du
jeudi 7 décembre 2023, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Alec Enderli, Président.**

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 17 membres du Conseil général, puis 18 dès le point n°2 de l'ordre du jour.

<u>Absent excusé</u>	<u>Absent non excusé</u>	<u>Poste vacant</u>
Damien Bertschy Dimitri Maire (jusqu'au point 2)	-	0

Monsieur le Président Alec Enderli constate que l'ordre du jour, auquel le Conseil communal ajoute le point n°8, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023,
2. Budget de l'exercice 2024,
3. Demande de modification des dispositions en lien avec le cimetière contenues dans le Règlement de police,
4. Demande d'un crédit de fr. 20'000.- permettant la réalisation d'une pré-étude pour la réfection de la station d'épuration,
5. Demande d'un crédit de fr. 160'000.- permettant la réfection de la rue du Collège,
6. Réponse à la motion déposée par le Parti Libéral-Radical relative à l'éclairage public,
7. Courrier(s),
8. Informations du Conseil communal (projet de restaurant à la patinoire).

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Vincent Robert signale une erreur en page 3, lors de l'intervention de Monsieur Jacques-André Cruchaud, qui s'exprimait au nom du Parti Démocratique Indépendant et non pas au nom du Parti Libéral-Radical.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet le procès-verbal corrigé au vote.

Ce procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.

2. Budget de l'exercice 2024

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** passe tout d'abord la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

Au chapitre « Culture, sports, loisirs et églises », **Monsieur Didier Barth** demande au Conseil communal s'il a déjà envisagé une alternative au feu d'artifice, car les feux d'artifice ne sont pas ce qu'il y a de mieux pour l'environnement et d'autres solutions existent. Le Conseil communal pourrait peut-être y réfléchir pour les années à venir.

Monsieur Yvan Monard indique que le Conseil communal n'a pas mené cette réflexion. Il tient compte cependant de cette remarque et assure que le Conseil communal se posera cette question.

Au chapitre « Protection environnement et aménagement », **Monsieur Didier Barth** indique que le Parti Socialiste et Libre comprend bien l'opportunité d'introduire un entretien annuel du réseau d'eau potable, pour éviter de se trouver dans la situation dans laquelle on est, c'est-à-dire que rien n'a été fait durant 50 ans puis toutes les conduites cèdent en même temps.

L'augmentation est tout-de-même massive et le groupe PSL demande au Conseil communal de non seulement informer les propriétaires mais aussi d'envoyer un tout-ménage de manière à ce que les locataires puissent aussi être informés. En effet, tous les propriétaires ne vont pas informer leurs locataires et cela risque de sauter à la figure de ces derniers dans une année, une année et demi, lorsqu'ils recevront leurs charges. Cela incitera aussi les gens à économiser.

Monsieur Simon Kammer remercie Monsieur Didier Barth pour cette remarque et indique que le Conseil communal allait se contenter de diffuser cette information via la facture de fin décembre.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** passe la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur le Président Alec Enderli ouvre ensuite la discussion générale.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que le groupe PDI a étudié le budget 2024 et a quelques remarques.

Le prix du mètre-cube d'eau qui va doubler a fait faire des gros yeux à Monsieur Jean-Marc Robert, mais avec de bonnes explications et un peu de bon sens, il s'avère nécessaire d'adapter les tarifs.

Les travaux d'entretien menés par l'Etat qui s'arrêtent lorsqu'il faut déblayer la neige à la rétro et faire l'enrobé sous la pluie interpellent. A voir la façon dont l'Etat péjore la circulation sous le couvert du bruit, qui selon l'ingénieur en charge de ce chantier lors de sa séance de présentation au Bugnon cet été, a été mesuré selon les prescriptions fédérales avec une remorque dont on attend toujours les résultats. Mais pas la peine de nous fournir ceux qui ont été calculés avec des algorithmes qui sont déjà en notre possession. De source sûre, la remorque ne s'est jamais déplacée jusqu'aux Ponts-de-Martel. Voilà ce qui s'appelle se faire enfumer, non pas les pneus (vu que c'est 30 km/h), mais vraiment la tête de ceux qui étudient un peu le problème. Le groupe PDI se réjouit d'être en 2026, lors du bilan dudit chantier, vu que le gros morceau est encore devant nous, avec le contour de la pharmacie qui va encore être rétréci avec les nuisances pour les automobilistes et les commerces au plus près d'eux. Courage...

Malgré cela, le Parti Démocratique Indépendant est très motivé de commencer 2024 avec un budget si encourageant qui montre une grande maîtrise du sujet par les membres du Conseil communal et du personnel du bureau. C'est pourquoi le groupe PDI tient à remercier chacun pour son travail à l'avant comme à l'arrière de la scène.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Madame Floriane Perret** remercie le Conseil communal ainsi que l'administrateur et la comptable pour ce budget très bien rédigé. Le groupe PLR se réjouit de

la manne issue de la redistribution de la taxe géotopographique. Il craint cependant que le Conseil d'Etat cherche, dans les années à venir, à compenser ce versement au travers de reports de charges canton/communes. Le Parti Libéral-Radical demande donc au Conseil communal de rester attentif à ce dossier.

Ce parti relève la volonté du Conseil communal d'augmenter l'entretien du réseau d'eau. Il est conscient de l'augmentation du prix de l'eau sur les ménages et les entreprises mais pense qu'il est tout-de-même nécessaire de ne pas reporter l'entretien du réseau.

Le groupe PLR est content de constater la prévision de l'augmentation des rentrées fiscales 2024 et des années futures et recommande d'accepter ce budget.

Monsieur Didier Barth indique que le Parti Socialiste et Libre a aussi étudié ce budget et arrive à peu près aux mêmes conclusions que la Commission financière et les autres groupes. Ce parti est très content d'avoir un budget juste à l'équilibre ou légèrement bénéficiaire, toujours avec des prévisions relativement prudentes. Toutefois, notre commune reste sous perfusion de la péréquation et des charges géotopographiques, donc passablement dépendante de ce qui se passe plus haut, ce qui est toujours assez délicat. Le groupe PSL encourage alors le Conseil communal de continuer cette gestion très prudente, car comparé à d'autres, notre commune ne jette de loin pas l'argent par les fenêtres et vit très chichement.

Le Parti Socialiste et Libre remercie le Conseil communal, l'administrateur et la comptable pour cette bonne tenue des comptes en espérant qu'il sera possible de continuer à vivre de cette manière.

Monsieur Yvan Monard précise encore que cette année, notre commune a reçu un don de fr. 350'000.- du Parrainage suisse pour communes de montagne en relation avec les travaux routiers et souterrains dans notre commune. La commune a alors dû rendre des comptes à cet organisme et c'est dans ce contexte que les montants qui ont été annoncés auparavant par le secrétaire de la Commission financière ont été envoyés à ce parrainage pour boucler le dossier pour lequel cet argent nous a été versé.

Cela a été l'occasion de lui présenter le budget de la suite des travaux et de lui demander s'il était possible d'établir une nouvelle demande pour la deuxième étape, ce qui a été accepté. Un important dossier est à présent à constituer, mais si un même montant pourrait être touché pour la deuxième étape, le jeu en vaut la chandelle.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

3. Demande de modification des dispositions en lien avec le cimetière contenues dans le Règlement de police

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** ouvre la discussion générale.

Monsieur Gian Carlo Frosio rappelle que lors de sa séance du 16 mars 2022, le Conseil général acceptait un crédit permettant de réorganiser la partie Ouest du cimetière. Le but était que les employés communaux n'aient plus à désherber manuellement cet endroit, mais uniquement à l'entretenir à l'aide de divers outils mécaniques.

Par la même occasion, le Conseil général acceptait d'inscrire, au chapitre lié au cimetière du Règlement de police, des dispositions relatives à la taille des monuments funéraires qui trouveront place dans cette partie remaniée du cimetière.

Ces travaux d'aménagement ont abouti et le Conseil communal a défini plus précisément les dimensions et l'emplacement des futurs éléments qui orneront cette partie du cimetière. En effet,

afin que cet endroit soit visuellement agréable, il s'agit de définir des règles plus précises que les dispositions proposées le 16 mars 2022.

Le Conseil communal imagine alors ne pas fixer d'épaisseur obligatoire des stèles, mais d'exiger leur alignement à l'arrière. Concernant la largeur de ces monuments, le Conseil communal estime qu'il serait préférable qu'ils soient tous identiques afin d'éviter des différences d'alignement. Finalement, le Conseil communal pense que la hauteur des stèles peut varier sans péjorer l'harmonie du lieu. Il fixerait alors une fourchette admissible entre 60 cm et 120 cm.

Ces visions ont été soumises au Conseil communal de la commune de Brot-Plamboz, qui les a validées.

Monsieur Gian Carlo Frosio commente ensuite le plan joint au rapport adressé au Conseil général.

A propos de la prairie fleurie prévue dans cette partie du cimetière, **Monsieur Simon Kammer** souhaite préciser qu'elle nécessitera entre 3 et 4 tontes par année. Il s'agit de quelque chose d'extensif, qui est censé devenir maigre avec le temps, avec quelques fleurs. Le but n'est vraiment pas d'avoir des choses tondues au cordeau. Le Conseil communal suivra attentivement la pousse et adaptera les choses si cela venait à ne pas bien se passer.

Monsieur Dominik Fässler indique que le Parti Libéral-Radical estime judicieux d'harmoniser le cimetière et de mettre à jour en conséquence le règlement.

Monsieur Vincent Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant accueille favorablement la modification des dispositions découlant du nouvel aménagement de notre cimetière. Constatant que les alignements actuels des stèles et monuments funéraires sont déjà assez bien homogènes, il est important d'édicter certaines règles quant aux futurs monuments, en mémoire des nouveaux pensionnaires du lieu.

Bien que la tendance des jeunes générations soit de quasiment plus toucher à la végétation et tout laisser pousser pêle-mêle, les personnes qui se rendent au cimetière portent une importance particulière à ce que le lieu paraisse entretenu, propre en ordre, avec la végétation et le gazon coupés. Il en va pour eux, presque de soi, d'une question de respect envers les personnes qui reposent là. Laisser la jungle s'installer est pour eux un crève-cœur.

La groupe PDI ne s'oppose pas à ce que le terrain soit laissé avec des prairies fleuries et ces choses-là, mais demande qu'il y ait un ordre et que l'entretien soit fait correctement.

Finalement, les espaces libres imposés entre les tombes et les murs permettront de passer facilement avec les engins de tonte pour au moins délimiter le pourtour du terrain. Le Parti Démocratique Indépendant va accepter cette demande de modification du règlement.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

4. Demande d'un crédit de fr. 20'000.- permettant la réalisation d'une pré-étude pour la réfection de la station d'épuration

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** ouvre la discussion générale.

Monsieur Simon Kammer indique ne pas avoir grand-chose à rajouter pour ce point si ce n'est que la volonté du Conseil communal, même avec un montant assez faible pour entamer ces travaux, était de présenter ce rapport au Conseil général aussi pour valider d'une manière formelle la volonté d'aller de l'avant dans ce dossier-là.

Il s'agit d'un dossier qui occupe Monsieur Simon Kammer depuis qu'il est au Conseil communal, soit 8 ans et il devient de plus en plus pressant. Le canton aussi devient insistant pour que la commune commence quelque chose. Cette pré-étude ne nous engage à rien, elle servira à établir

la faisabilité, de voir ce que l'on va faire, ce que l'on va traiter ces prochaines années par rapport à nos eaux usées.

Il aurait été possible d'inclure ce montant au budget, mais Monsieur Simon Kammer estime qu'il s'agit d'un point important et pense que le Conseil général doit se prononcer à ce propos.

Monsieur Bastien Gaberell indique que le Parti Libéral Radical a pris connaissance des rapports du Conseil communal et du bureau d'ingénieurs Ribi. Il est très favorable à la prise en charge, par le Conseil communal, de l'important dossier qu'est la réfection de cette vétuste STEP.

Suite à l'analyse du dossier et de l'étude du bureau d'ingénieurs, ainsi que des précisions du Conseil communal en charge de ce dossier, le groupe PLR recommande d'accepter cette demande de crédit afin de faire avancer le projet de la nouvelle STEP.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

5. Demande d'un crédit de fr. 160'000.- permettant la réfection de la rue du Collège

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** ouvre la discussion générale.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que cela fait déjà quelques années qu'il avait chiffrer la réfection de cette rue, vu que son état est assez dégradé, mais le frein à l'endettement bloquait ce crédit.

Il est judicieux de réfectionner cette rue par rapport à son état et c'est aussi une des seules où il n'y a pas grand-chose à faire au niveau des infrastructures souterraines (réseaux d'eaux). Si cela avait été le contraire, le coût aurait été démesuré.

Le but est de maintenir les rues du village le plus en état possible, mais avec les moyens dont on dispose et sans faire de dépenses inconsidérées.

Monsieur Didier Barth indique que le Parti Socialiste et Libre s'est demandé la raison pour laquelle la rue de la Prairie n'a pas été entreprise plutôt que la rue du Collège mais Monsieur Gian Carlo Frosio vient de l'expliquer.

Monsieur Jérôme Benoit indique que la demande de crédit relative à la réfection de la rue du Collège n'a pas suscité de grands débats au sein du groupe PLR. Les membres de ce parti apprécient que le Conseil communal se penche sur la réfection et l'embellissement de certaines rues du village qui en ont besoin. Le PLR accepte donc la demande de crédit de fr. 160'000.- et invite les Conseillers généraux des autres partis à en faire de même.

Madame Chanelle Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant se prononce en faveur de la réfection de la rue du Collège. Nous devons nous faire une raison, cette rue accuse le poids des années et les réparations de surface ne sont pas possibles à l'infini.

Les conduites souterraines étant déclarées apte au service pour quelques décennies, suite au passage de la caméra de notre fontainier, le montant qui nous est demandé ce soir pour le dégrappage et le resurfasage paraît raisonnable. La somme n'est certes pas anodine, mais il est primordial, malgré les énormes dépenses liées aux routes cantonales, de ne pas délaisser les autres rues et s'exposer à des infiltrations trop importantes sous l'enrobé, ce qui le ferait exploser avec le gel. En conséquence, le groupe PDI votera en faveur de l'arrêté soumis ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

Monsieur Gian Carlo Frosio remercie les membres du Conseil général d'avoir accepté cette demande de crédit et précise qu'il est prévu de faire ces travaux durant les vacances scolaires estivales 2024, pour ne pas perturber la bonne marche de l'école.

6. Réponse à la motion déposée par le Parti Libéral-Radical relative à l'éclairage public

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Alec Enderli** donne la parole au Conseil communal.

Monsieur Simon Kammer annonce ne rien avoir à ajouter à la réponse écrite déposée par le Conseil communal et se tient à disposition pour répondre aux questions.

D'un point de vue formel, **Monsieur Yvan Monard** indique que le Conseil communal s'est rendu compte que parfois, par le passé, il n'a pas répondu de manière tout-à-fait exacte aux motions. Il s'avère qu'une motion est traitée dans le cadre d'une discussion ouverte au sein du Conseil général et qu'elle doit être conclue par un vote qui va soit classer la motion car le Conseil général estime que la réponse est suffisante ou correcte, ou alors par la prolongation de la motion d'une année supplémentaire avec des demandes précises de secteurs à compléter.

Cette manière de faire n'était pas suivie par le passé, ce qui est une erreur. Le Conseil communal aimerait dès maintenant le faire de manière plus formelle, raison pour laquelle un vote aura lieu à la suite des discussions.

Monsieur Vincent Robert annonce que lors de sa séance, le groupe PDI a étudié la réponse du Conseil communal, suite à la motion du PLR relative à l'extinction de l'éclairage public.

Les actions entreprises pour l'extinction des lumières ainsi que les explications contenues dans la réponse du Conseil communal sont, pour le Parti Démocratique Indépendant, suffisantes pour classer la motion.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** soumet cette réponse à cette motion au vote.

Cette réponse est acceptée à l'unanimité, soit par 17 voix.

7. Courrier(s)

Monsieur le Président Alec Enderli fait lecture du courrier de démission du Conseil général reçu de Monsieur Damien Bertschy et le remercie pour le temps qu'il a passé au sein des autorités législatives communales.

8. Informations du Conseil communal (projet de restaurant à la patinoire)

Monsieur le Président Alec Enderli donne la parole au Conseil communal.

Monsieur Yvan Monard ne sait pas quel est le niveau d'informations de chacun face au projet de l'Union sportive de construire un restaurant à la patinoire. Le bénévolat des fourmis de l'USP s'essouffle, le système actuel vient un peu à bout de course dans son fonctionnement, raison pour laquelle l'Union sportive a pris le taureau par les cornes pour chercher une solution qui puisse lui permettre de tenir dans la durée et qui fonctionne bien au niveau de l'exploitation.

Cela fait maintenant un peu plus d'une année que le Conseil communal est en contact régulier avec les membres de l'USP par rapport à ce projet. Le Conseil communal a toujours dit à l'Union

sportive que même si, formellement, le Conseil général n'aurait pas à se prononcer sur ce dossier, ce qui est le cas aujourd'hui, le Conseil communal souhaite tout-de-même lui présenter le projet avant qu'il démarre, de manière à tenir compte des éventuelles remarques constructives que cela peut apporter et surtout de donner du poids à ce projet par une validation informelle du Conseil général, que les membres ici présents ce soir puissent donner leur avis sur ce projet, même si au final, le Conseil général ne peut pas dire à l'USP ou au Conseil communal de faire ou ne pas faire ce projet.

Les démarches administratives ne sont pas encore tout-à-fait définies, mais l'idée est de simplement modifier la convention qui lie la commune et l'USP pour agrandir la part de copropriété de l'USP au travers de cette construction.

Le Conseil communal doit signer les plans en tant que propriétaire commun des lieux, au même titre que l'Union sportive, pour les déposer et cela s'arrête là en terme de démarches administratives. Ensuite, c'est au niveau de la convention que cela se règle entre l'USP et le Conseil communal.

Monsieur Yvan Monard propose alors de consulter durant environ 10 minutes les plans apportés ce soir par le Conseil communal pour en prendre connaissance et poser des questions.

Suite à ce temps d'étude, **Monsieur le Président Alec Enderli** donne la parole au Conseil communal.

Monsieur Yvan Monard espère que cette consultation des plans a pu donner une idée aux membres du Conseil général de ce qui est prévu. Le Conseil communal répond volontiers à des questions déjà maintenant et Monsieur Yvan Monard précise qu'il ne faut pas hésiter à contacter, par la suite, si nécessaire, les membres de l'USP ou du Conseil communal en cas de questions spécifiques.

Il est prévu de signer ce dossier de plans avec un préavis communal d'ici la semaine prochaine ou celle d'après, de manière à ce qu'il puisse être traité au sein des services cantonaux, pour l'obtention d'un permis de construire au printemps prochain.

Monsieur Jean-Marc Robert souhaite connaître le degré d'implication de la commune dans ce projet. Est-ce qu'il sera demandé quelque chose au Conseil général (subvention, cautionnement, ...) ?

Monsieur Yvan Monard indique que ce sujet n'a pas été abordé. Il rappelle que le Conseil général a voté un crédit assez conséquent il y a deux ans pour la réfection de la surface de glace. Ça ne veut pas dire qu'une nouvelle demande ne va pas venir. Si elle devait venir, elle serait de toute façon soumise au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Alec Enderli** clôt la séance à 21h.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Alec Enderli

Floriane Perret